



# Buchères

Aube en Champagne

*Mag'*

Le journal d'information de la ville de Buchères

*Une ville qui rénove,  
se construit  
et se transforme*

N° 81

Janvier 2023

# SOMMAIRE

La Mairie	3
Éditorial	4-5
Informations communales	6 - 8
Dossier ANTS	9
État civil - Hommages	10 - 11
Dossier - travaux	12 - 13
Dossier - Une ville pour grandir et s'éduquer	14
Dossier - Urbanisme	15 - 16
Liste des artisans et commerçants	17 - 19
Plan de la commune	20 - 21
Espace des associations	22 - 28
Conciliateur de justice	29
CCAS Centre Communal d'Action Sociale	30 - 31
La Passerelle Salle communale et sociale	32 - 33
Service enfance et jeunesse	34
Bibliothèque	35 - 36
Dossier - TEOM	37 - 38
Dossier - Tri sélectif	39
Calendrier de collectes des déchets	40



L'HOZAIN

**BUCHERES MAG' N° 81 - Janvier 2023**

**Journal d'informations de la ville de Buchères**

Directeur de la publication: Philippe GUNDALL

Réalisation / Rédaction: Christelle LEROY

Crédits photos: Christelle LEROY et Jean-Pierre BLANCHARD

Impression: Mairie de Buchères

Service communication : Tél : 03.25.41.87.12 - Courriel : [cleroy.bucheres@orange.fr](mailto:cleroy.bucheres@orange.fr)

Aucune reproduction ne sera possible sans l'autorisation préalable de la commune.



Mairie de Buchères  
1, rue de la Mairie - 10800 BUCHÈRES  
Tél: 03.25.41.80.17

Courriel: [commune.bucheres10@wanadoo.fr](mailto:commune.bucheres10@wanadoo.fr)

Horaires d'ouverture  
Lundi et jeudi: 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h00  
Mardi et mercredi: 9h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00  
Vendredi: 9h00 - 12h30 / 13h30 - 16h00  
Samedi des semaines impaires: 9h30 - 12h00



[www.ville-bucheres.fr](http://www.ville-bucheres.fr)

Informations sur l'actualité communale

La commune de Buchères est à  
votre écoute....

EN CAS D'URGENCE

Comment contacter l'élue de permanence ?

En dehors des horaires d'ouverture des  
services de la mairie et en cas d'urgence  
**uniquement**, vous pouvez joindre l'élue(e)  
de permanence au

**06 25 89 55 79**



PANNEAUPOCKET

Informe et Alerté les habitants



Vous disposez d'un  
smartphone ou d'une  
tablette, vous avez la  
possibilité d'obtenir en  
temps réel des  
informations concernant  
notre commune.

Il vous suffit de  
télécharger gratuitement  
l'application sur Google  
Play  
ou App store.

# ÉDITORIAL



*„  
Votre équipe municipale  
s'emploie avec détermination  
à réaliser le programme  
qu'elle vous a proposé  
lors des élections  
municipales de  
2020. „*

**Chères Buchéroises, Chers Buchérois, Chers amis(es),**

Pour commencer cet édito, je tiens à avoir une pensée particulière pour toutes les familles qui, au cours de l'année 2022, se sont trouvées dans la difficulté et la peine en ayant perdu un proche.

Une nouvelle année vient de se terminer. Après les manifestations des gilets jaunes, la pandémie de covid qui n'en finit pas, voici maintenant l'inflation galopante et la crise énergétique qui nous rattrapent.

Cette période compliquée que nous traversons va mettre en difficulté nos finances comme pour de nombreuses communes de France. Le seul levier restant après disparition de la taxe d'habitation, reste le foncier (seulement +1,5% d'augmentation du foncier en cinq années pour la part de la commune). Nous réfléchissons aux pistes à développer afin d'éviter d'alourdir de nouveau cet impôt qui pénalise les propriétaires.

Nous avons dû réagir rapidement et chercher des solutions, comme restreindre la durée de l'éclairage public et baisser de quelques degrés le chauffage dans tous nos bâtiments communaux. Ces mesures sont accompagnées par la mise en place d'ampoules Led sur nos candélabres mais également à l'intérieur de nos bâtiments communaux. Les travaux démarrés en début d'année, ont pris quelques retards dus à la charge de travail de l'entreprise.

Au mois de mars 2022, en présence de Madame Anne-Marie Royer, Présidente de la délégation Départementale de l'Éducation Nationale de l'Aube, de Madame Sibylle Bertail-Fassaert, représentante du Conseil Départemental de l'Aube, des membres du Conseil Municipal Jeunes, des élèves et des enseignantes de l'école élémentaire « Les trois plumes », nous avons planté l'arbre de la laïcité. Au mois de septembre, nous avons eu l'honneur d'inaugurer le parking du groupe scolaire et de le renommer « Place Samuel PATY ».

Malgré toutes ces difficultés, votre Conseil Municipal continue d'avancer et arrive bientôt à mi-mandat. Je remercie toutes les personnes qui nous soutiennent.

Au mois de mars, il y aura trois années que vous nous avez confié la destinée de Buchères. Votre équipe municipale s'emploie avec détermination à réaliser le programme qu'elle vous a proposé lors des élections municipales de 2020.

**Nos engagements sont respectés et les promesses réalisées :**

- La nouvelle école élémentaire a bien ouvert en septembre 2021, l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement s'est installé dans les anciens locaux des classes, la cantine a doublé sa superficie et sa capacité d'accueil, la bibliothèque a été transférée dans de nouveaux locaux.

- Une modification du PLU (Plan Local d'Urbanisme) a été actée en 2022 afin de maîtriser le développement trop rapide de notre commune et à ce jour la révision de ce même PLU est à l'étude et avance bien.
- La chapelle de Courgerennes a été mise en sécurité par des travaux d'urgence. D'autres beaucoup plus importants seront engagés pour sa réfection.
- Un diagnostic pour le monument des Martyrs a été effectué et n'indique rien de dramatique. Il nous est, malgré tout, conseillé d'effectuer les travaux nécessaires dans les trois années à venir.
- Comme promis des passages piétons ont été aménagés route de Maisons Blanches et avenue des Martyrs du 24 août.
- L'avenue Pierre PÉTRÉ a reçu un revêtement bicouche afin de la rendre circulaire pour les nouveaux lotissements.
- Le relevage des tombes abandonnées est lancé et un nouveau columbarium est en cours d'installation à la chapelle de Cougerennes.
- La réhabilitation de la salle Thépenier se termine et celle de la salle des Vigneux est commencée.
- Le programme pour les seniors continue son développement avec succès et notre salle communale et sociale « la Passerelle » est désormais ouverte à toute la population.

#### **Nos projets proposés pour l'avenir avancent aussi :**

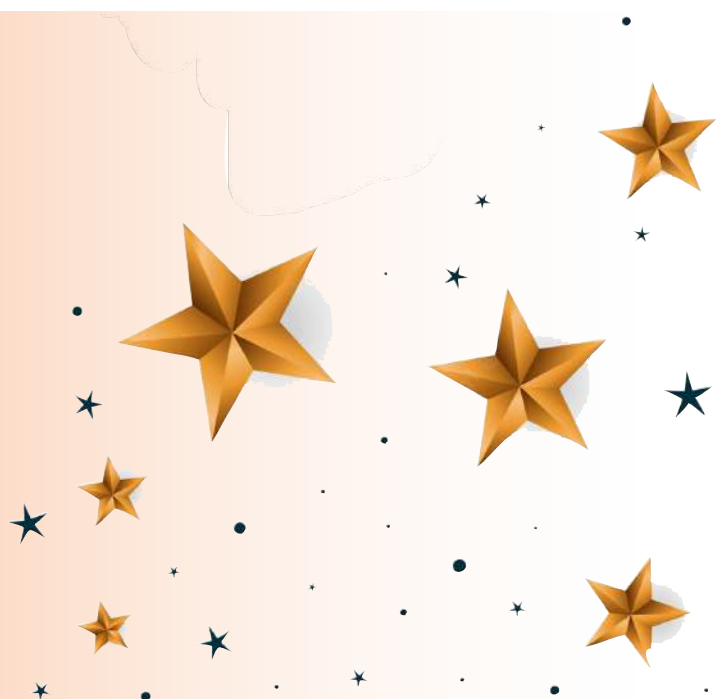
- Comme promis la pose de bordures et la création de trottoirs manquants entre la rue des Nauzois et l'entree de matériaux CDM Avenue des Martyrs ont été effectuées. D'autres endroits sont en projet.
- Un « City Stade » a récemment vu le jour, chemin des Vigneux et connaît un franc succès.
- L'aménagement piétonnier de la rue de la Mairie pour la sécurité des passants est terminé.
- Une réflexion sur la réalisation de voies vertes ainsi que des pistes cyclables sont à l'étude avec notre PLU.
- Une étude est lancée pour la réhabilitation de la salle Polyvalente (salle des Fêtes) rue des Aulnes que nous espérons démarrer avant la fin de ce mandat.

Nous souhaitons continuer à avancer comme nous le faisons depuis le début, en pensant, en priorité, au bien-être de nos concitoyens.

Pour conclure, je vous adresse à toutes et à tous, mes vœux de bonheur, de santé et de succès pour l'année 2023.

**Philippe GUNDALL**  
Maire de Buchères

***Le Maire ,  
Les Adjointes & Adjointes,  
et le Conseil Municipal  
vous souhaitent leurs  
meilleurs vœux 2023.***



# INFORMATIONS COMMUNALES

## DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

### ► MARIAGE

Le mariage peut être célébré (au choix des futur(e)s époux/épouses) dans la commune du lieu de domicile ou de résidence :

- de l'un(e) des futur(e)s époux/épouses à condition qu'il/elle y réside continuellement depuis au moins un mois, à la date de publication des bans,
- de l'un des parents du couple.

La célébration du mariage est faite par un officier de l'état civil, à la mairie, en présence d'au moins deux témoins, et de quatre au plus, parents ou non des époux/épouses, âgés de 18 ans au moins. Lors de la célébration du mariage, le livret de famille est délivré gratuitement aux époux/épouses.



### ► PACS

Les personnes qui souhaitent conclure un Pacs devront s'adresser à la mairie du lieu de leur résidence. L'enregistrement se fera, sur rendez-vous, au service de l'état civil de la mairie.

### ► PARRAINAGE CIVIL

Le baptême civil n'étant pas un acte d'état civil, il n'est pas inscrit sur les registres de l'état civil. Les certificats ou documents que délivre le maire pour l'occasion, ne présentent aucune valeur juridique. N'ayant pas de valeur légale, il ne lie pas les parrains et/ou marraines par un lien contractuel. L'engagement qu'ils prennent de suppléer les parents, en cas de défaillance ou de disparition, est symbolique. Il s'agit toutefois d'un engagement moral important vis-à-vis du filleul.

### ► RECONNAISSANCE ANTICIPÉE DE NAISSANCE

La filiation d'un enfant s'établit différemment à l'égard du père et de la mère. Pour la mère, il suffit que son nom apparaisse dans l'acte de naissance pour que la maternité soit établie. En revanche, pour établir sa paternité, le père doit faire une reconnaissance (avant ou après la naissance de l'enfant).

## ► RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE

# IMPORTANT

Tout jeune de nationalité française, garçon ou fille, doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du troisième mois suivant. Le recensement citoyen est, en effet, une démarche obligatoire et indispensable pour pouvoir participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).



L'attestation de participation à la JDC est réclamée pour toute inscription aux examens et concours soumis à l'autorité publique (CAP, baccalauréat, permis de conduire...). De plus, le recensement permet l'inscription automatique sur les listes électorales à 18 ans.

Les Français non recensés dans les délais légaux (entre leurs seize ans et les trois mois qui suivent) pourront régulariser leur situation jusqu'à l'âge de 25 ans, en effectuant volontairement la démarche du recensement.

La démarche à suivre est très simple :

Il suffit de se rendre à la mairie de son domicile, muni de sa pièce d'identité, de son livret de famille et de son justificatif de domicile.

Plus d'informations sur [www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc) et sur l'application mobile « Ma JDC » téléchargeable gratuitement sur smartphone.

## SÉCURITÉ - ENVIRONNEMENT

### ► ENTRETIEN DES TROTTOIRS ET ASPECT DE NOTRE DOMAINE PUBLIC

Nous rappelons aux propriétaires riverains d'une voie publique de remplir leurs obligations **en assurant l'entretien des trottoirs (tonte, désherbage, déneigement)**. Les services techniques se limiteront à l'entretien des voiries principales et routes départementales de Buchères. **Les propriétaires ont l'obligation d'assurer l'entretien des propriétés (vergers, terrains) à l'intérieur des zones bâties.**

### ► BRÛLAGE DES PAILLES ET VÉGÉTAUX

**(Interdit du 16 mars au 15 octobre)**

Il est interdit à moins de 100 mètres des habitations, des routes et chemins.

### ► ÉLAGAGE

Les arbres, les branches et les racines qui avancent sur les voies publiques doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies aux frais des propriétaires. L'élagage étant obligatoire et imprescriptible, **le propriétaire riverain qui ne l'exécute pas, peut être mis en demeure par lettre recommandée avec avis de réception du Maire.** S'il persiste, la commune effectue l'élagage aux frais du contrevenant.

## ▶ PERMIS DE DÉTENTION POUR LES CHIENS DE 1ÈRE ET 2ÈME CATÉGORIE

Nous vous rappelons que les chiens de 1ère ou 2ème catégorie doivent être déclarés obligatoirement en Mairie.

## ▶ DÉJECTIONS CANINES ET DÉTRITUS

L'article 99 du règlement sanitaire départemental stipule que sur la voie publique, « il est interdit de jeter, déposer ou d'abandonner des pelures, des épluchures et résidus de fruits et légumes. Les déjections de votre animal doivent être ramassées. D'une façon générale, il s'agit de tout débris ou détritrus d'origine animale ou végétale susceptible de souiller la voie publique ou de provoquer des chutes ».

**Enfreindre cette obligation constitue une infraction qui peut être sanctionnée par une amende pouvant s'élever jusqu'à 450€.**

## ▶ LUTTE CONTRE LE BRUIT

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants, tels que tondeuse à gazon, à moteur thermique ou électrique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse (liste non limitative) ne doivent pas causer de gêne pour le voisinage. A cet effet, les travaux ne sont autorisés que :

- les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h30
- les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- les dimanches et jours fériés : Interdit



**Les propriétaires ou possesseurs de piscine** sont tenus de prendre toutes les mesures afin que les installations techniques ainsi que le comportement des utilisateurs ne soient pas source de gêne.

**Les propriétaires et possesseurs d'animaux**, en particuliers de chiens, y compris en chenil, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif les dissuadant de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

### BRUITS PUNISSABLES

Les bruits de comportement sont tous les bruits provoqués de jour comme de nuit :

- par un individu, locataire ou propriétaire d'un logement, (cri, talons, chant, fête familiale, ...),
- ou par une chose (instrument de musique, chaîne hi-fi, téléviseur, outil de bricolage, pétard et feu d'artifice, pompe à chaleur, éolienne, électroménager,...)

## VIE COMMUNALE

### ▶ AFFOUAGES

Les inscriptions des affouages se déroulent en Mairie de début Octobre à début Novembre de chaque année, en remplissant un imprimé type.

Afin d'éviter tout quiproquo, aucune procuration n'est possible, seul l'affouagiste est habilité à signer son inscription.

### ▶ RATICIDE

La Mairie met à disposition gratuitement auprès des administrés de Buchères du raticide du **1er Octobre au 31 Mars inclus** de chaque année.





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ANTS

## vos démarches à portée de clic !



## Démarches ANTS

Pour 2023, face à la forte affluence des demandes et aux difficultés des usagers pour obtenir des dates de rendez-vous pour **une demande de passeport et de carte d'identité**, l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) met à leur disposition **un moteur de recherche** permettant de visualiser, pour les 3 mois à venir, les rendez-vous disponibles dans un certain rayon géographique, à savoir :

<https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr/>

**De plus, demander un titre sécurisé sur le site de l'ANTS est 100 % gratuit.** La démarche pour faire une demande sur le site de l'ANTS est mise à jour chaque année, retrouvez donc dans le **guide pour 2023** toutes les informations importantes :

- Pour demander une carte d'identité ou un passeport : <https://passeport.ants.gouv.fr/>
- Pour un permis de conduire: <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>
- Pour une carte grise aller sur: <https://immatriculation.ants.gouv.fr/>.

Les usagers de la route peuvent aussi consulter le mode d'emploi ([www.idgarages.com](http://www.idgarages.com)) et aussi s'adresser à un centre habilité le plus proche de leurs domiciles afin d'obtenir une aide rapide pour l'immatriculation d'un véhicule.



# ÉTAT CIVIL

## La municipalité adresse ses félicitations aux parents de :

### NAISSANCES

PELTIER Ethan.....	13 février 2022
MONTEVERDI Valentina.....	21 mars 2022
COURTAUT GOUET Noam.....	21 avril 2022
MOHAMMED ALI KHAIRALLA Anya.....	24 avril 2022
WEISS Promis.....	10 mai 2022
DESCHARMES Luna.....	24 juillet 2022
JUMELLE Sam.....	28 juillet 2022
LINA Liam.....	09 août 2022
ABARKAN Imran.....	26 août 2022
NOISNEL FOIN Mylan.....	17 septembre 2022
BEAUTRAIT Loann.....	24 septembre 2022
BALCAEN Leyann.....	24 octobre 2022
ROBERT Lily.....	29 novembre 2022

## La municipalité adresse ses vœux de bonheur à :

### MARIAGES

LAURENT Thomas & JACINTO Pauline.....	09 avril 2022
PATOUR Sébastien & REVERT Lara.....	13 mai 2022
PLOTTON Victor & LAMRHARI Mélina.....	04 juin 2022
LOPEZ Éric & GOUET Laëtitia.....	04 juin 2022
BOUILLON Jérémy & SALOU Élodie.....	18 juin 2022
GOUELLE Sullivan & MORVAN Jennifer.....	17 septembre 2022

### DÉCÈS

## La municipalité adresse ses condoléances à la famille de :

ROBERT née DRYS Isabelle.....	05 janvier 2022	MAURINO Michel.....	28 août 2022
BRUGE née BAZZANI Sylvette.....	11 janvier 2022	CHARLIER Francis.....	15 septembre 2022
BRUNOT Pierre.....	21 janvier 2022	GROSJEAN née BABEAU Monique.....	24 septembre 2022
BRIE née LEROY Annie.....	01 février 2022	LUNDY née DE GIACOMI.....	07 octobre 2022
DEBURE Christian.....	10 mars 2022	ANTOINE William.....	20 octobre 2022
SOROKA Pierre.....	13 mars 2022	GUYARD Maurice.....	09 novembre 2022
BOILLEAU née THIÉRY Nathalie.....	29 mars 2022	CARLOT née GESSAT Jacqueline.....	28 novembre 2022
MANSOURIA Aïcha.....	22 avril 2022	FRANCOIS née FARON Suzanne.....	29 novembre 2022
CHAMBERLIN William.....	27 avril 2022	THOMASSIN Sylvette.....	16 décembre 2022
VUIBERT Bernard.....	24 août 2022	PATOUR Guy.....	12 décembre 2022

# Hommages



## Jacqueline Lundy



Décédée le vendredi 07 octobre 2022 à l'âge de 95 ans, Jacqueline était mariée à Claude LUNDY depuis 65 ans avec qui elle a eu deux fils, trois petites-filles et un petit-fils.

Après 1 an de bénévolat aux PPT, Jacqueline passa quelques concours afin de devenir officiellement fonctionnaire au sein de cette administration publique française, dans laquelle elle effectuera toute sa carrière jusqu'en 1987.

Femme dévouée et engagée, Jacqueline a mis son dynamisme au service de la commune pendant 18 années, de 1983 à 2001, en tant que conseillère municipale en charge des affaires sociales.

Nous sommes très attristés par sa disparition et renouvelons nos sincères condoléances à ses proches.

## Guy Patour



Décédé le lundi 12 décembre 2022 à l'aube de ses 93 ans.

Nous tenons à saluer la mémoire de cet homme qui a profondément marqué la commune de Buchères par ses 24 années, de 1965 à 1989, en tant que conseiller municipal mais également en tant que pompier responsable du Centre de Première Intervention de Buchères.

Guy Patour était un homme qui avait du respect pour la commune et ses habitants.

Nous renouvelons nos sincères condoléances à son épouse Annie ainsi qu'à toute sa famille.





RÉNOVATION

CONSTRUCTION

TRANSFORMATION



Rue de la Mairie



Garages communaux



Bureaux des élus



École maternelle

## TRAVAUX

- Création d'un trottoir sur le pont de l'Hozain situé rue de la Mairie,
- Réfection des peintures des garages communaux et de l'école maternelle par l'association Solidarité Emploi Service (voir page suivante),
- Réfection des murs des bureaux des élus par les élus ,
- Installation de nouvelles fenêtres à l'école maternelle,
- Réfection de l'avenue Pierre Pétré avec une mise en enrobé,
- Réfection de la salle Roland Thépenier,
- Reprise de l'enrobé et des résines des courts de tennis,
- Mise en sécurité de la Chapelle de Courgerennes,
- Création d'un city stade,
- Réfection et agrandissement de la salle des Vigneux,
- Aménagement de l'allée menant à la salle Roland Thépenier en gravillons afin de faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite,
- Remise en état du Chemin de Chaource.



Allée Roland Thépenier



Chemin de Chaource



Avenue Pierre Pétré



Salle Roland Thépenier



Courts de Tennis



City stade



Restauration de la Chapelle de Courgerennes avec le soutien financier du Conseil Régional, du Conseil Départemental, de la fondation du patrimoine et de la direction Régionale des affaires culturelles.

FONDATION  
DU  
PATRIMOINE

DIRECTION  
RÉGIONALE  
des AFFAIRES  
CULTURELLES  
Grand Est



Salle des Vigneux

Grand Est  
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

Aube  
en Champagne  
LE DÉPARTEMENT

PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST  
Liberté  
Égalité  
Fraternité



## Association "Solidarité Emploi Service" - SES

L'association Solidarité Emploi Service est présente sur le territoire sancéen depuis les années 90. Cette association a été créée par Messieurs Mielle et Rigault, respectivement maires de Saint Julien les Villas et de Rosières. Les municipalités de Bréviandes, de Saint André les Vergers, de Saint Germain et de Buchères sont venues rejoindre les communes adhérentes au fil du temps.

L'association Solidarité Emploi Service est une association à vocation sociale puisqu'elle permet à des personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi de retrouver une activité salariée.

S.E.S. a pour activité première la mise à disposition de personnes à la recherche d'un emploi auprès de donneurs d'ordre telles que les collectivités. Les missions proposées aux demandeurs d'emploi peuvent être ponctuelles ou régulières.

La commune de Buchères œuvrant au développement de l'emploi et des compétences afin de favoriser l'accès et le retour à l'emploi des travailleurs, il a été décidé de signer une convention avec S.E.S. C'est pourquoi, certains travaux comme la réfection des peintures des garages communaux, de l'école maternelle ainsi que la réfection et l'agrandissement de la salle des Vigneux ont été confiés au service de l'association.



## DOSSIER - Une ville pour grandir et s'éduquer

### LA VOLONTÉ MUNICIPALE DE FAIRE DE L'ÉDUCATION UNE PRIORITÉ NE S'EST PAS DÉMENTIE.

Grâce à l'investissement de la collectivité dans le numérique, écrans numériques interactifs et tablettes permettant de favoriser l'épanouissement de nos élèves, ont été installés dans la nouvelle école élémentaire.



### AGRANDISSEMENT DE LA CANTINE SCOLAIRE

La restauration scolaire est un vrai bonheur pour les élèves du groupe scolaire "Les Trois Plumes" avec l'agrandissement de la salle de restauration et la mise en place d'un self service.

### DÉMÉNAGEMENT ET AMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DANS SES NOUVEAUX LOCAUX

En février 1986, l'association familiale buchéroise a ouvert la toute première bibliothèque municipale grâce au bénévolat de plusieurs membres de l'association. A l'ouverture, celle-ci comptait 1300 ouvrages.

La population buchéroise ne cessant de s'accroître et l'agrandissement de la cantine scolaire devenant obligatoire, la bibliothèque municipale a dû déménager dans de nouveaux locaux situés à côté de la Mairie.

La bibliothèque vous offre, aujourd'hui, plus de 7000 documents (livres, revues et Cdroms).





# BUCHERES 2022-2023

## La maîtrise de notre avenir

### 4 POINTS IMPORTANTS

**1** **Urbanisme et Développement**  
« Bien Accueillir, Bien-vivre » à Buchères

**2** **Rénovation Énergétique Economie d'Énergie, Développement Durable**  
Soyons tous éco-responsable

**3** **Environnement**  
Propreté et bien être

**4** **Accessibilité**  
Agenda d'accessibilité programmée

## 1 - Urbanisme et Développement

Dans notre objectif du « Bien Accueillir, Bien-vivre » à Buchères il est nécessaire de faire évoluer notre document d'urbanisme. La première étape a été la **modification N°9 de notre PLU** qui est effective depuis le 05 avril 2022.

Je remercie le groupe de travail qui a contribué à l'élaboration de ce document (consultable sur notre site internet), durcit nos exigences en matière de qualité d'urbanisme et de protection de notre patrimoine et de notre environnement. L'objectif est de ralentir l'urbanisation de notre commune mais surtout de bien accueillir les nouveaux habitants avec les services que nous leur devons !

Mais cette modification ne nous permettait pas de maîtriser totalement notre projet d'avenir pour notre commune, c'est pourquoi nous nous sommes engagés immédiatement sur la révision de notre PLU. Le choix du cabinet d'études après consultation s'est porté sur le cabinet Auddice qui a eu la charge de notre dernière modification. Ces travaux vont s'étaler sur une période d'environ deux ans. L'approche environnementale et sociétale sera notre axe de travail.

Ce document va engager notre commune pour son futur et sera élaboré dans le cadre de la concertation suivante :

- Information sur le site internet de la commune,
- Brochure d'information sur la procédure,



- Cahier de concertation à disposition en mairie, consultable aux jours et heures d'ouverture au public,
- Article dans le bulletin municipal,
- Réunion publique,
- Application Panneau Pocket .

**Le déroulement de cette concertation, les objectifs et les enjeux vous seront présentés dans un journal d'information dédié à la révision de notre PLU.**



## 2 - Rénovation Energétique Economie d'Énergie, Développement Durable

La période que nous vivons, dont chacun constate l'impact sur sa vie de tous les jours, nous impose à travailler encore plus sur les économies d'énergies. **Les factures « explosent » !!**

Beaucoup ont déjà été faites car nous avons anticipé en transformant la majorité de nos éclairages intérieurs en Leds. Nous continuons cette année avec un effort sur l'éclairage public dont les travaux sont en cours .

Mais la meilleure économie étant l'énergie que nous ne consommons pas, les décisions suivantes et immédiates ont été prises en novembre 2022 :

- Coupure de l'éclairage public de 23h00 à 4h00. Nous constatons une économie de la consommation électrique de 28 % en moyenne .
- Diminution à 19 degrés de la température dans les bâtiments communaux avec une plage de fonctionnement adaptée .

Dans le même temps nous étudions et renforçons l'isolation de certains bâtiments communaux.

Une étude globale de rénovation de la salle des fêtes ( isolation, système de chauffage, production photovoltaïque) est lancée.

Deux double bornes de recharge pour véhicules électriques sont à votre service en face de la Mairie.

**SOYONS TOUS ECO-RESPONSABLES**

## 3 - Environnement

**Propreté et bien être :** Nous rappelons que certaines règles sont à appliquer sans faille pour le bien de toutes et de tous, à savoir :

- Respecter le tri sélectif
- Utiliser les déchèteries mises à disposition gratuitement pour les encombrants, produits chimiques...
- Respecter la réglementation sur le bruit
- Brûlage interdit
- Nous rappelons que chacun doit entretenir la partie de trottoir situé devant sa propriété ( mauvaises herbes, papiers...). Les nids de poules éventuels sont de la responsabilité de la Mairie.

## 4 - Accessibilité

Notre Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) de nos bâtiments sera terminé début 2024.

Le PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics) est en cours.





# LISTE DES ARTISANS ET COMMERÇANTS BUCHÈROIS

## SECTEUR SALONS DE COIFFURE ET INSTITUTS DE BEAUTE

ANGEL COIFFURE	19 Avenue des Martyrs du 24 Août 1944 - 03.25.41.98.90
GLAM AND CHIC	1 Route de Maisons Blanches - 03.25.40.17.21
VAL COIFFURE	24 Route de Maisons Blanches - 06.43.67.23.07
INST'TEMPS BEAUTÉ	1 Route de Maisons Blanches - 09.81.05.87.38
L'ATELIER BEAUTÉ COCOO'NING	50 Cour du Château - 06.50.12.93.34

## SECTEUR ANIMAUX

CLINIQUE VETERINAIRE	1 Route de Maisons Blanches - 03.25.28.45.75
----------------------	--

## SECTEUR ANTIQUITES

ANTIQUITES GUY Jacques	36 Route de Maisons Blanches - 03.25.41.95.29
------------------------	---

## SECTEUR MEDICAL

ARNAUD DUVERNOY (Ambulances)	9 Rue Gilbert Brisson - 03.25.75.04.05
CABINET DENTAIRE	1 Route de Maisons Blanches - 03.25.82.43.22
CABINET ORTHOPHONIE	1 Route de Maisons Blanches - 07.62.70.71.92
SAGE-FEMME LIBERALE	1 Ter Rue du Monument - 06.72.94.17.45
PÔLE SANTÉ - 1 Infirmière - 1 psychologue	41 Route de Courgerennes 06.30.20.21.32 07.66.80.81.72

## SECTEUR FLEURISTE

AU CYGNE FLEURI (Fleuriste)	19 Avenue des Martyrs du 24 Août 1944 - 03.10.64.79.29
-----------------------------	--

## SECTEUR HORLOGERIE

AU TOURBILLON DU TEMPS	3 Route de Maisons Blanches - 03.25.81.79.22
------------------------	--

## SECTEUR BÂTIMENT

AUBENERGIE Couverture solaire photovoltaïque	29 Rue du Bourg - 06.12.51.08.87
--	----------------------------------

<b>D.I.E.G Dépannage Installation Electricité Générale</b>	10 Route de Maisons Blanches - <b>06.83.20.33.75</b>
<b>CR Peinture Rénovation</b>	24 Rue de Villetard - <b>06.15.08.22.28</b>
<b>HL SERVICES (Multiservices)</b>	12 Ter Rue de Courgerennes - <b>06.06.86.56.97</b>
<b>J-L C Electricité</b>	4 Rue du Bourg - <b>06.49.76.79.93</b>
<b>SCIERIE DE BUCHERES</b>	4 Route de Verrières - <b>03.25.41.88.02</b>
<b>FALDECO (peinture, sols, ravalements de façade, isolation extérieur, vitrerie)</b>	1 Impasse le Village - <b>06.85.32.05.28</b>
<b>LG MENUISERIE GÉNÉRALE S.A</b>	1 Route de Maisons Blanches - <b>06.25.46.24.58</b>
<b>PAC PRO SAITI (peintre en bâtiment)</b>	3 Rue du Poirier Saint Jean - <b>06.31.84.28.72</b>
<b>MB PLATRERIE (plaquiste, jointoyeur, aménagement de combles sur du neuf et de la rénovation)</b>	8 Rue de la Buxerie - <b>06.21.19.33.97</b>

## SECTEUR HOTELS / BAR / RESTAURANTS

<b>BAR LA PARENTHÈSE</b>	19 Route de Maisons Blanches - <b>03.25.43.92.78</b>
<b>HOTEL PREMIERE CLASSE</b>	Zac de l'Ecluse des Marots - <b>08.91.70.54.20</b>
<b>HOTEL GRILL CAMPANILE</b>	52 Avenue des Martyrs du 24 Août 1944 - <b>03.25.49.67.67</b>
<b>HOTEL PREMIERE CLASSE</b>	52 Avenue des Martyrs du 24 Août 1944 - <b>08.92.70.72.63</b>
<b>PIZZA NAUDOT</b>	3 Rue des Mésanges - <b>06.09.38.45.41</b>
<b>RESTAURANT L'HEDONISTE</b>	1 Route de Maisons Blanches - <b>03.25.43.27.76</b>
<b>BRASSERIE DE L'HORLOGE</b>	Rue Azalées - <b>03.25.46.62.51</b>
<b>BRASSERIE JUMIE (Fabrication de bières artisanales)</b>	24 bis Route de Maisons Blanches - <b>06.69.71.30.31</b>

## SECTEUR ALIMENTAIRE

<b>BOULANGERIE PÂTISSERIE GANNE</b>	1 Route de Maisons Blanches - <b>03.25.73.62.20</b>
<b>CARREFOUR CONTACT</b>	1 Route de Maisons Blanches - <b>03.25.81.67.67</b>

## SECTEUR TRAVAUX ET VOIRIE

<b>BRM</b>	14 Rue de la Gare - <b>03.25.73.19.73</b>
<b>CSVRD Terrassement assainissement voirie</b>	32 Rue du Bourg - <b>03.25.41.08.16</b>
<b>MAX SIGNALISATION (Marquage au sol , mobilier urbain, signalisation routière)</b>	32 Rue du Bourg - <b>06 17 67 41 96</b>
<b>PASS ET CIE FRANCE Construction d'ouvrage de génie civil</b>	6 Route de Dijon - <b>03.25.41.60.34</b>

## SECTEUR EXPERTISE

<b>CABINET D'EXPERTISE (Alain Amat)</b>	4 Route de Maisons Blanches - <b>03.25.46.10.19</b>
---	---

## SECTEUR AUTOMOBILE

<b>CAROSSERIE BONENFANT</b>	50 Avenue des Martyrs du 24 Août 1944 - <b>03.25.40.34.00</b>
<b>GARAGE DE MAISONS BLANCHES</b>	34 Route de Maisons Blanches - <b>03.25.41.81.09</b>

**SECTEUR MATERIEL ET MATERIAUX****ETS ROCHA Commerce de gros de matériel agricole**

41 Avenue des Martyrs du 24 Août 1944 - 03.25.45.00.00

**POINT P - BMCE Commerce de gros, matériaux de construction et appareils sanitaires**

12 Route de Verrières - 03.25.41.00.42

**CDM (Vente de matériaux Bâtiments)**

39 Avenue des Martyrs 24 Août 1944 - 03.25.71.20.71

**LD MATERIAUX (Démolition matériaux anciens locations bennes désamiantage)**

8 Route de Dijon - 03.25.81.66.96

**PRO ARMATURE CHAMPAGNE Fabrication d'articles en fils métalliques**

41 Avenue des Martyrs du 24 Août 1944 - 03.25.83.14.14

**VIVESCIA Coopérative agricole**

8 Route de Verrières - 03.25.41.95.61

**ESTI SARL Tuyauterie industrielle**

10 Rue de Villetard - 03.25.73.68.03

**LOXAM TROYES SUD**

6 Route de Dijon - 03.25.41.84.38

**GOLZAN Eric - Commerce de détail non alimentaire sur éventail et marché-**

19 Rue des Vaucelles - 03.25.75.55.96

**SECTEUR LOGISTIQUE****DEVANLAY**

Parc logistique de l'Aube

**EURODIF**

Parc logistique de l'Aube, Rue de la Forêt - 03.25.43.36.40

**PETIT BATEAU**

Parc logistique de l'Aube, 1 Route de Chaource

**STE Service Technique Economique Stockage logistique**

5 Rue des Aulnes - 03.25.43.94.05

**SECTEUR POÊLES ET CHEMINÉES****ASSOCIÉS DU FEU**

1 Route de Maisons Blanches - 03.25.41.40.30

**SECTEUR TRANSPORT****LTT TRANSPORT**

2 Route de Verrières - 03.25.41.81.69

**TRANSPORT PEDRETTI Marchandises**

2 Route de Verrières - 03.73.27.50.11

**SECTEUR DISTILLERIE****DISLAUB (distillerie)**

3 Route de Dijon - 03.25.41.64.30

**SECTEUR COURRIER POSTAL****RELAIS POSTE**

3 Route de Maisons Blanches - 03.25.81.79.22

**SECTEUR BIEN ÊTRE****LARCHER Régine (produits minceur et santé)**

10 Rue de Villetard - 03.25.81.67.67

**SECTEUR DESTRUCTION DES NUISIBLES****HL SERVICES (Frelons asiatiques, guêpes, rats/souris/chenilles processionnaires)**

12 Ter Rue de Courgerennes - 06.06.86.56.97

1

2

3

4

A

B

C

D

E

F

### Index des rues

4 Saisons (Impasse des).....A4	Herbuates (Rue ).....C4-D4
Ancienne École (Impasse de l')...C5	Hozain (Rue de l').....C4
Anémones (Rue des).....D7	Isle Aumont (Route d').....E6
Ânes (Ruelle des).....D5	Keyser (Carrefour Albert ).....D5
Aulnes (Rue des).....D5-D6	Lacs (Rue des).....C3-D3
Aulnes (Impasse des ).....D6	Liberté (Rue de la ).....D4
Azalées (Rue des ).....E7	Mairie (Rue de la ).....C4-C5
Bourg (Rue du ).....C5-D5	Maisons Blanches (Village de )...D5
Brisson (Rue Gilbert ).....C4	Maisons-Blanches (Rte de )...C4-D5
Buisson Geoffroy (Chemin du )...D4	Marots (Rue des ).....E6
Buxerie (Rue de la ).....C4	Martyrs du 24 Août 1944 (Av. des ) B3-C4
Chaource (Route de ).....E4-E5	Mésanges (Rue des ).....B4
Château (Cour du ).....C5	Métallurgie (Rue de la ).....C3
Châtelier (Impasse du ).....C4	Monument (Rue du ).....D5
Châtelier (Rue du ).....D4-C4	Morel (Avenue André).....C3-C4
Clos (Rue des ).....C4-D4	Navettes (Rue des ).....D4
Clos des Poiriers (le ).....B3	Noëls (Impasse des ).....C5
Colettes (Chemin des ).....D5	Petite Commune (Rue de la ).....C5
Colettes (Ruelle des ).....D5	Pétré (Avenue Pierre ).....D4
Colline (Rue de la ).....B4-C4	Poirier Saint-Jean (Rue du )...C3-C4
Cortin Bouillerot (Impasse du )...D5	Prés (Rue des ).....C5
Courgerennes (Rue de ).....B4	Saint-Michel (Impasse ).....C4
Dijon (Route de ).....D6-E7	Textile (Rue du ).....D3
Égalité (Rue de l').....D4	Tremet (Rue Georges ).....C4
Église (Rue de l').....C4	Vaucelles (Rue des ).....A4-C4
Forêt (Rue de la ).....D3-D4	Vaux (Chemin de ).....B4-B5
Gare (Rue de la ).....D7	Verrières (Route de ).....D6-D7
Grands Nauzois (Impasse des )...B3	Vigneux (Chemin des ).....D5
Grands Nauzois (Rue des ).....B3-C3	Village (Impasse le ).....C5
Grands Prés (Allée des ).....C5	Villetard (Rue de).....C4

Commune de  
Saint-Léger-  
près-Troyes

### Index des équipements

1- Église.....C4
2- Cimetière.....C4
3- Chapelle de Courgerennes.....B4
4- Mémorial du 24 août 1944.....C4
5- Monument aux Morts.....D5
6- Salle des fêtes.....D5
7- Salle socio-culturelle des Vigneux...D5
8- Salle Roland Thépenier.....D5
9- Tennis couverts.....D4
10- Aire de loisirs Saint-Exupéry.....D4
11- Château d'eau.....D4
12- Hôtels.....B4 - E7
13- Mairie.....D4
14- École maternelle et périscolaire.....D4
15- École élémentaire.....D5
16- Bibliothèque, Cantine.....D4
17- Relais poste.....D4
18- Tennis de plein air.....D5

### Bornes de recyclage

Verre Papiers Vêtements

Bréviandes

TROYES  
Saint-Julien-les-VillasCommune de  
BréviandesParc Logistique  
de l'AubeCommune de  
Moussey

0 200 m 400 m  
ACTUAL cartographie +33 (0)3 25 71 20 20 - Y5223 - 04/21  
REPRODUCTION INTERDITE SAUF AUTORISATION  
www.actual.fr

5

6

7

8

Saint-Parres-aux-Tertres

Saint-Julien-les-Villas

# Buchères

Aube en Champagne

A

Commune de Verrières

B

La Seine

La Seine

C

Fresnoy-le-Château

D

Chemin du Buisson-Geoffroy

Route de Verrières

ROUTE DE DIJON

Rue de la Gare

E

ROUTE d'Isle-Aumont

Rue des Aumont

ROUTE d'Isle-Marots

Rue des Marots

Péage de St-Thibault

Parc Sud  
(Z.A.C. des Marots)

F

Bar-sur-Seine, Dijon

Chource, Tonnerre

Commune de Saint-Thibault

DIJON, LYON

5

6

7

8

# ESPACE **DES** ASSOCIATIONS

## AMICALE DES PARENTS D'ÉLÈVES

L'amicale des parents d'élèves de Buchères existe depuis 1987. Nous organisons tout au long de l'année scolaire des événements (loto, kermesse...) et des ventes ouvertes aux parents d'élèves mais également aux personnes extérieures à l'école (fromages, pommes de terre...).

**Notre but étant de récolter des fonds pour l'école afin d'aider au financement des projets pédagogiques des enseignantes, mais aussi de créer du lien entre les enfants, les parents et les buchérois.**



En 2021/2022, nous avons organisé 2 vides greniers puériculture (malgré les contraintes liées au Covid), des ventes de T shirts avec le logo de l'école, d'objets personnalisés, de madeleines. Mais aussi une chasse au trésor chocolatée avec barbecue partagé le midi pour animer la période de Pâques, notre traditionnel marché de Noël avec la vente de sapins de l'Aube et pour la première fois depuis 2 ans notre kermesse. Ce fut une journée riche en émotions, avec le départ en retraite de Mme Devavry, directrice depuis une vingtaine d'années. Beaucoup d'anciens élèves et parents d'élèves avaient fait le déplacement pour l'occasion. Grâce au concours des parents, de nos partenaires locaux, des maîtresses et des bénévoles, la journée fut une grande réussite ! Plus de 500 personnes étaient réunis dans la cour du périscolaire, du jamais vu à Buchères !

Cette année, nous accueillons, Mme Darmon, la nouvelle directrice du groupe scolaire "Les trois plumes". Elle a de beaux projets pour l'école. Nous allons donc tout mettre en œuvre pour que cela se concrétise. La période est compliquée, les coûts des transports, des hébergements... ont beaucoup augmenté, mais l'amicale ne baisse pas les bras et essaie de trouver des solutions.

En 2023, nous organisons une soirée et un loto le week-end du 28/29 janvier, un vide grenier puériculture les 4 et 5 mars, une nouvelle chasse au trésor chocolatée avec barbecue et concours de pétanque le 30 avril...

**Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles lors de nos gros événements, si vous avez envie de rejoindre (même ponctuellement) une équipe dynamique et conviviale, n'hésitez pas à nous contacter.**

**Téléphone : 03.25.73.68.99**

# A.J.H.A. - Association de Jeux d'Histoire Auboise

L'AJHA, qui fête ses 20 ans cette année, est une association dédiée à la pratique des jeux de figurines.

Il existe deux principales catégories : des jeux de société (sur plateau) ou des wargames autrefois qualifiés de jeux d'histoire en France car ces derniers permettent de jouer sur des thématiques historiques avec des scénarios de batailles allant de l'Antiquité au XXe siècle.



Les jeux de figurines se distinguent du reste des jeux de société dans la mesure où ils nécessitent de peindre les accessoires : les figurines naturellement, mais aussi les décors fabriqués maison, achetés ou imprimés en 3D. Il existe par conséquent un aspect « modélisme » important qui peut être perçu comme une valeur ajoutée ou un obstacle.



L'association se veut résolument accueillante et nous sommes toujours ravis de présenter notre hobby, de proposer des parties pour le découvrir tout en proposant décors et figurines pour les débutants. Nous jouons également beaucoup dans des univers fantastiques ou futuristes en employant majoritairement des règles de jeu en français donc facilement accessibles.

Les jeux de plateau, moins longs à mettre en place et proposant des parties plus courtes, sont aussi souvent de sortie sur nos tables.

Enfin, nous n'exigeons pas de grands talents de peintre ou des connaissances pointues en histoire : il s'agit avant tout d'une activité ludique dépourvue d'esprit de compétition.

N'hésitez pas à nous rejoindre pour découvrir cette catégorie de jeux atypique et passionnante ! Nous nous réunissons chaque vendredi à 21h dans les locaux du Club Ados située à l'étage de la Salle des fêtes de la commune de Buchères. Notre convention annuelle, gratuite et ouverte au public, se déroulera dans cette même Salle des Fêtes le week-end des 22 et 23 avril 2023.

**Page Facebook :** <https://www.facebook.com/profile.php?id=100064792926814>

**Courriel :** [assojeuxdhistoireauboise@gmail.com](mailto:assojeuxdhistoireauboise@gmail.com)



# BUCHER'GYM

L'Association Bucher'Gym a repris son activité dès septembre 2022. Elle propose des cours de gymnastique pour adultes.

L'Association continue d'être partenaire de l'Association Akhilléus, qui est agréée « sport-santé ». Celle-ci nous propose des cours de gymnastique d'entretien, renforcement musculaire, avec Lucas le mercredi de 18h à 19h, dans la salle des fêtes de Buchères.

Les cours sont ouverts à toute personne adulte, femme ou homme, habitant(e) ou non à Buchères.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre, ambiance active garantie !

Notre association contribue au développement dynamique de la commune et participe aux différentes manifestations dans la mesure de ses moyens et disponibilités de ses adhérent(e)s.



Pour plus de renseignements contacter :

Mme Catherine Couchot 06.29.44.01.37

Mme Laurence Patour 06.52.03.65.08

Mme Christine Combourg 06.88.75.54.78

# LES CONCERTS VINTEUIL

## *De la musique classique à Buchères avec l'association Les Concerts Vinteuil !*

Depuis 2001, l'Association des Concerts Vinteuil organise des concerts de musique de chambre à Buchères et dans les communes environnantes. Elle tire son nom d'un clin d'œil à Marcel Proust et au compositeur que ce dernier met en scène dans "A la Recherche du temps perdu".

Grâce au soutien de la commune, du Conseil Départemental, de nos adhérents et sympathisants, des bénévoles toujours fidèles, nous avons pu reprendre, après la crise sanitaire, ces rencontres musicales.



Les prochains concerts Vinteuil auront lieu le :

- dimanche 12 mars 2023 à 16h30 Duo violon / piano « En miroir » A.L Durantel / E.Moriat Salle des fêtes de Buchères. Entrée libre

- dimanche 28 mai 2023 à 16h30 Trio à cordes « Les Rêves éveillés » Eglise d'Isle-Aumont. Entrée libre

Si vous souhaitez être informés directement de nos différentes manifestations, n'hésitez pas à nous faire parvenir vos coordonnées à [concertsvinteuil@gmail.com](mailto:concertsvinteuil@gmail.com)





## *PhiMaDelphie Country a fêté ses « 10 ans +1 »*

A la salle des fêtes de Buchères résonnait un samedi du mois de mars des airs de musique country à l'occasion du bal organisé par l'Association PhiMaDelphie qui fêtait ses « 10 ans +1 »

Privés ces derniers temps par ces rencontres festives, 170 danseurs ont pu s'offrir une réminiscence dans une chaude ambiance, chapeaux sur la tête et santiags aux pieds pour certains.

Des clubs Icaunais, Marnais et Auboisi ont fêté leurs retrouvailles avec beaucoup de plaisir d'émotion et de passion dans un cadre décoratif digne de Las Vegas. Le duo Belge Jypy et Sundie a animé cette soirée offerte à tous les participants avec énergie, émotion et professionnalisme en créant une dynamique de groupe et en suscitant le plaisir d'enchaîner les pas des 80 danses proposées.

Pour les non connaisseurs, PhiMaDelphie vous livre sa définition du mot country

**C**oopérer dans une chaleureuse ambiance de générosité

**O**cculter ses soucis et tracas l'instant d'une soirée

**U**nir et consolider ses efforts en toute convivialité

**N**ouer des amitiés durables et sincères en toute honnêteté

**T**apoter le sol en musicalité

**R**especter les chorégraphies enseignées avec fidélité

**Y** venir avec impatience en toute gaieté et humilité

Un réel succès qui a ravi les membres du bureau de l'Association organisatrice représentée par sa Présidente et créatrice Delphine DONY.

Merci à tous les PhiMaDelphiens pour leur confiance et fidélité responsables de la pérennité du club.

Pour tout renseignement :

<https://www.phimadelphie.com>  
[phimadelphie@laposte.net](mailto:phimadelphie@laposte.net)



# TENNIS CLUB DES DEUX VALLÉES

## Le TC2V c'est de la « Balle »

Avec un nombre d'adhérent supérieur à 200 (214 pour la saison dernière) depuis de longues années, le Tennis Club des 2 vallées se porte bien. Guillaume Mœurs, l'entraîneur diplômé d'état a multiplié les activités et proposé des cours à une centaine de jeunes et pas moins de 70 adultes qui composent l'école de tennis. Pour l'aider à encadrer les plus jeunes, Lou-Ann Marcoup, Clément Glorieux et Hugo Etienne, trois jeunes licenciés au club l'ont épaulé chaque samedi matin, de quoi susciter des vocations. Désormais incontournable dans le planning annuel des activités planifiées au club : L'intervention de Guillaume au sein des écoles de Buchères et Verrières. Pour l'école des trois plumes, 4 classes ont pu participer à dix séances dispensées bénévolement dans l'enceinte du club. Ce



Les anciens pros de l'ESTAC lors de l'exhibition pour les 10 ans des masters

sont au total, quarante heures qui ont ravies les élèves dont certains ont même décidé de s'inscrire pour notre plus grand plaisir. Ce partenariat est renouvelé pour cette saison et les cours sont programmés le jeudi et vendredi.

Comme à son habitude, l'association a organisé de nombreuses compétitions :

- Tournoi de la Toussaint pour les jeunes de 11 à 18 ans
- Des tournois Galaxie pour les plus jeunes (en fonction du niveau)
- Tournoi de l'Avent, en décembre qui a confirmé son succès avec 163 inscriptions en moins de 48H !
- Tournoi d'été adultes
- La dixième édition des Masters qui rassemble les meilleurs joueurs du département. A cette occasion, un match d'exhibition entre anciens joueurs de l'ESTAC a été organisé. Benjamin Nivet, Garib Amzine, Gael Sanz et Frédéric Adam ont même échangé quelques balles avec les jeunes.



Arthur DESPIN et Lou-Ann MARCOUP, tous les deux champions de l'Aube et Buchérois

A son compteur, le club compte trois champions de l'Aube : Ghislaine Soccard (+45), Lou-Ann Marcoup et Arthur Despin.

Pour couronner sa fin de saison, la traditionnelle fête de l'école a eu lieu fin juin avant le départ du 14 au 30 juillet, de 8 jeunes en tournée d'été à Graye sur Mer. Encadré par Guillaume, Lily, Sylvie et Patrick, ce petit groupe a pu goûter aux joies de la compétition en fonction de son niveau. Ils sont revenus avec pleins de bons souvenirs Normand et deux trophées glanés par Athur Despin.

Cette saison, l'équipe de bénévoles avec Nicolas Kuzma à sa tête est heureuse d'accueillir Hugo Vina, nouvel entraîneur du club et actuellement en train de passer son diplôme.

**Si vous voulez rejoindre l'aventure TC2V, vous pouvez contacter Guillaume Mœurs au 06.80.26.37.48 mais également suivre l'actualité du club sur Facebook.**



Les jeunes en tournée lors de la découverte du paddle.

# YOGA DÉTENTE BUCHÉROIS

L'association YOGA DÉTENTE BUCHÉROIS est toujours présente dans la commune bien que les années Covid aient particulièrement perturbé son bon fonctionnement.

L'association, grâce à l'enseignement de son professeur diplômée, **Anastassia PHILIPPOVA**, propose des séances qui se concentrent sur la respiration et sur l'enchaînement de postures fluides de manière dynamique et intense, pour se terminer par un temps de relaxation méditation.



Le Yoga développe tonicité et souplesse au niveau corporel et mental. C'est une discipline qui permet de retrouver de l'harmonie intérieure et découvrir ses capacités physiques. La pratique est adaptée à chacun selon ses besoins.

Alors, n'hésitez pas à vous faire du bien.

Une séance découverte offerte.

Les cours : chaque mardi de 18 h 30 à 19 H 45 dans salle des fêtes de Buchères (hors vacances scolaires).

Renseignements : [Odile FERREBEUF](#)  
[06.83.98.18.82](tel:06.83.98.18.82).

Le matériel : tapis, bloc de yoga, coussin et une couverture.

# ZODIAK BOXING ACADEMY CLUB

Merci à la commune pour ses investissements qui favorisent la poursuite de ce sport à Buchères.

Les valeurs du ZBAC sont basées sur une pratique de la boxe dans le respect et la bonne humeur.

Chacun doit pouvoir s'épanouir, retrouver une forme physique, se défouler, progresser et parfois se surpasser... Quel que soit son âge et ses possibilités physiques et psychiques. L'équipe encadrante garde un regard bienveillant et s'adapte à ses membres.



Plus qu'un club, nous sommes une grande famille animée par le plaisir de partager une passion commune " La boxe pieds/poings".

Le ZBAC est ouvert à tous, vous êtes les bienvenus.

Président Lambert Michel : 06 63 84 97 77

L'ADMR des Aumont (La référence du service à la personne) est une Association de service à domicile à but non lucratif qui intervient sur Buchères.

Le bureau est basé à Verrières au 39, rue de la République et les horaires des permanences sont les suivants :

Mardi de 09 H 00 à 12 H 00

Vendredi de 14 H 00 à 17 H 00

Vous pouvez nous joindre ou laisser un message par téléphone au 03 25 43 90 22 ou par Internet à l'adresse suivante

[admr.aumont@fedel0.admr.org](mailto:admr.aumont@fedel0.admr.org)

## SERVICES TOUS PUBLICS

Si vous avez besoin d'aide, notre association met à votre disposition, sans condition particulière, les services suivants :

- Ménage - repassage
  - Jardinage, petits travaux
  - Portage des repas
  - Accompagnement transport
  - Services dédiés aux personnes fragilisées
- Aide aux personnes âgées (aide à la toilette, repas, ménage, entretien du linge, ...)

Aide aux personnes handicapées  
Aide aux familles d'un enfant.

Notre personnel suit régulièrement des formations afin de vous assurer un service de qualité et l'une de leur mission est de vous permettre de garder le maximum d'autonomie.

Ce sont des personnes de confiance encadrées par les responsables de l'Association.

Nos services fonctionnent 7 jours sur 7. Si votre aide à domicile habituelle est absente, la prestation sera assurée par une remplaçante.

Les personnes retraitées ou handicapées peuvent bénéficier d'une prise en charge partielle par le Conseil Général (APA, PCH) ou par leur caisse de retraite. Le solde restant à leur charge est également déductible des impôts.

## Informatique à domicile

Des cours peuvent être donnés soit à domicile ou soit en atelier collectif.

Nous contacter pour de plus amples renseignements.

**L'ADMR AUBE recrute , n'hésitez pas à nous contacter pour tous renseignements au :  
03 25 43 55 25**

## UN OEIL SUR L'U.V.B

L'U.V.Buchères cycliste 2023 se maintient, on va même dire la routine après 23 années d'existence avec ses joies et malheurs.

Club affilié à 5 fédérations : UFOLEP/FFC/FSGT/FFV cyclo et Handy-sport pour satisfaire ses adhérents locaux et quelques extérieurs dans plusieurs disciplines : route, cyclo tourisme, cyclo cross, VTT. Les entraînements en groupe ont repris le dimanche matin, pour tout le monde, depuis le premier week-end de janvier afin de préparer les compétitions route fin mars. Ces sorties sont ouvertes à tous avec un minimum de préparation ! Renseignements auprès du président.

L'U.V.B est représenté sur les routes de l'hexagone : l'étape du tour, de nombreux cyclosporives, championnats nationaux, régionaux et départementaux, à la grande joie de nos élus pour représenter Buchères.

## Quelques titres 2022 :



Lilo VAUDOIR  
Champion national minime en cyclo cross



Hamid SAIDI  
Champion de France sur piste en poursuite

## Nos organisations 2023 :

- 7 janvier : Les terres rouges
- 2 avril : Prix de Buchères
- 4 juin : Prix du Parc logistique
- 22 juillet : Prix de l'Horloge
- 27 Aout : Prix de Chauchigny



# LE CONCILIATEUR DE JUSTICE EST LÀ POUR VOUS !



## Le saviez-vous ?

Il existe un conciliateur de justice qui peut vous aider dans vos litiges.

### Voici une présentation de ce service gratuit :

Il suffit de peu de chose, d'un litige avec un artisan, de dysfonctionnements avec un fournisseur internet ou de téléphonie, d'un voisin bruyant, pour que la vie devienne plus difficile. Autant de petits ou grands soucis de la vie quotidienne provoqués par l'intolérance, l'indifférence ou la promiscuité.

Il existe un moyen simple, rapide, gratuit et efficace de résoudre le problème : **le conciliateur de Justice.**

Il ne rend pas la justice, ne dit pas le droit même s'il doit en avoir l'expérience, mais il permet de réunir les parties pour trouver une solution amiable au litige qui les oppose.

Le conciliateur n'est donc ni un juge ni un enquêteur (même s'il se rend sur place le cas échéant pour constater les faits) ni un conseiller juridique. Il intervient à la demande, soit d'un particulier soit du Tribunal d'Instance, et dans le seul but de trouver un accord par le dialogue et la concertation. Son rôle n'est pas de savoir qui a raison mais d'essayer de trouver une solution qui puisse satisfaire les deux parties.

Les litiges dont il peut s'occuper relèvent du droit civil et touchent à la propriété et à l'usage de biens, aux dettes, aux litiges de consommation comme un désaccord entre fournisseurs et clients (téléphonie, internet...), une contestation de factures de tous type (gaz, électricité, eau...), aux conflits entre des propriétaires et des locataires (restitu-

tion du dépôt de garantie, fin de bail), aux nuisances de voisinage....

*Le conciliateur ne peut pas intervenir dans les affaires concernant les litiges avec l'administration, l'Etat ou les collectivités, le droit de la famille (divorce, pensions alimentaires, garde d'enfants, etc.), le droit du travail et syndical.*

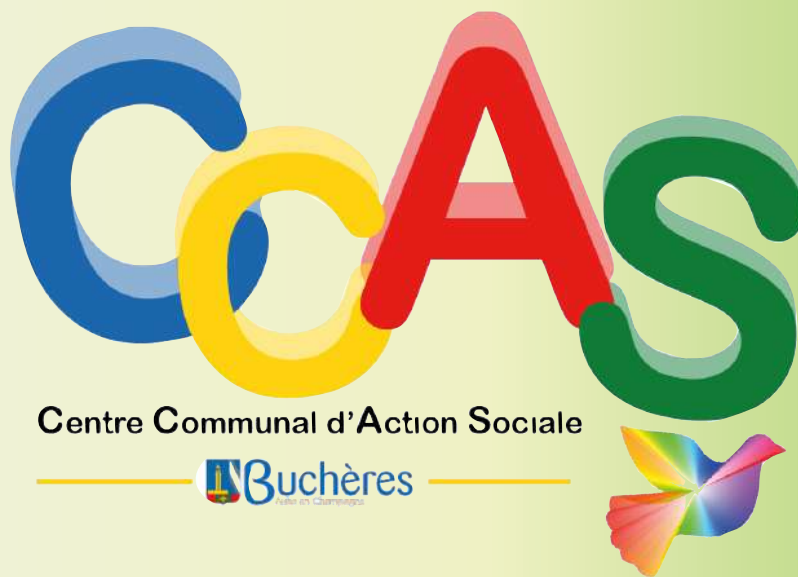
Quand un compromis est trouvé, il peut donner lieu à la rédaction d'un constat d'accord. La rédaction d'un constat est obligatoire lorsque la conciliation a pour effet la renonciation à un droit. Ce constat d'accord, qui engage les deux parties, est signé par elles et par le conciliateur. Chacune des parties en aura un exemplaire et un autre exemplaire sera envoyé au Tribunal d'Instance. Enfin en cas de non respect de l'accord, on pourra requérir du juge d'Instance qu'il donne force exécutoire aux engagements pris. Auquel cas, le constat d'accord acquiert la même valeur juridique qu'un jugement.

Alors que la justice demande du temps, un formalisme rigoureux et génère des frais, **la conciliation est gratuite, simple et rapide**, elle se déroule en dehors de toute règle préétablie ne reposant que sur la bonne volonté des uns et des autres afin de trouver un accord satisfaisant.

Votre conciliateur est Monsieur MAUFFROY Hubert ; Il tient une permanence un mercredi par mois dans la salle communale et sociale "La passerelle".

## Comment le saisir ?

En prenant un rendez-vous auprès du secrétariat de la Mairie en appelant le 03.25.41.80.17 ou par mail à [secretariat.bucheres10@orange.fr](mailto:secretariat.bucheres10@orange.fr)



### Présentation :

Votre Centre Communal d'Action Sociale, présidé de droit par le Maire, M. Philippe GUNDALL est doté d'un Conseil d'Administration composé de 9 membres (5 élus(es), 3 personnes désignées par le Maire et 1 représentante d'association qui œuvre dans le domaine social).

Le C.C.A.S, sous la responsabilité de Monsieur Philippe GUNDALL, anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les différentes institutions publiques et privées.

Le CCAS est à l'écoute de toute la population Buchéroise qui rencontre des difficultés sociales et qui a besoin d'aide.

### A votre écoute :

Madame LEROY Christelle, secrétaire du CCAS vous reçoit avec ou sans rendez-vous chaque jour aux horaires d'ouverture de la mairie.

Vous pouvez également la joindre par mail à : [cleroy.bucheres@orange.fr](mailto:cleroy.bucheres@orange.fr) ou par téléphone au 03.25.41.87.12.

### Le CCAS et la confidentialité :

Les membres du CCAS et de son conseil d'administration sont, bien entendu, **obligés à la confidentialité sur les informations des demandeurs.**

## ■■■ Lutte contre l'isolement

### «LA PASSERELLE»

Une salle communale et sociale ouverte à tous les habitants de Buchères.

En relais avec les services de la Mairie, du CCAS et de l'ALSH, c'est un lieu d'entraide et de partage, de solidarité et d'échanges, où vous trouverez des informations diverses utiles pour la vie de tous les jours, un endroit pour rompre l'isolement, déposer des offres et des demandes de services.

### Permanences

les lundis de 14h00 à 17h00 et les jeudis de 16h00 à 19h00

### Renseignements auprès de

Karine BOURDON au 06-10-62-84-26

## ■■■ Élection de domicile

La domiciliation ou élection de domicile permet à toutes personnes sans domicile stable de disposer d'une adresse administrative où recevoir son courrier et faire valoir certains droits et prestations.

## ■■■ Actions seniors

Afin de lutter contre l'isolement social, le CCAS propose des ateliers à destination des seniors de la commune afin de les encourager vers une vie sociale riche et choisie avec un accès au sport, à la culture et aux loisirs.

## ■ ■ ■ Aides sociales

### Les difficultés au quotidien

Le Centre Communal d'Action Sociale peut vous apporter une aide ponctuelle en fonction de vos revenus ou de vos difficultés sociales.

Le CCAS vous renseigne et vous oriente dans vos démarches administratives pour la constitution de dossiers :

- MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)
- APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie)
- Aide alimentaire (épicerie sociale)
- Aides diverses pour les personnes les plus démunies
- etc...

Le service est à votre écoute pour tout renseignement.

## ■ ■ ■ Plan d'Alerte et d'Urgence

Afin de prévenir les conséquences que pourrait avoir un événement exceptionnel (canicule, grand froid, épidémie...), la loi du 30 juin 2004 et son décret du 1er septembre 2004, instaurent dans chaque département un Plan d'Alerte et d'Urgence Départementale, celui-ci vise à apporter conseils et assistance aux personnes les plus vulnérables.

A ce titre, le CCAS est chargé de recenser les personnes âgées, isolées (de plus de 65 ans) et les personnes handicapées.

Pour s'inscrire, la personne elle-même, son représentant légal ou bien un tiers (proche, médecin, service d'aide à la personne) doit remplir le formulaire d'inscription au registre.

Celui-ci est disponible en Mairie et sur le site internet :

<http://www.ville-bucheres.fr/social-et-emploi/seniors/registrecommunal>

Ce document a pour vocation d'aider les services publics mobilisés à vous porter assistance en cas de nécessité et ce dans le plus strict respect des règles de confidentialité.

Conformément à la loi 78-17 «Informatique et libertés» et au RGPD, vous disposez de droits d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression des données.

**Le CCAS vous accueille,  
accompagne et aide  
pour affronter les aléas  
du quotidien, faire valoir  
vos droits et connaître  
vos devoirs.**



**Centre Communal d'Action Sociale**  
1 Rue de la Mairie  
10800 BUCHERES

**Tél : 03.25.41.87.12**

**Courriel : [cleroy.bucheres@orange.fr](mailto:cleroy.bucheres@orange.fr)**

**<http://www.ville-bucheres.fr/social>**

**Lundi et jeudi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h00**

**Mardi et mercredi : 9h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00**

**Vendredi : 9h00 - 12h30 / 13h30 - 16h00**

## DOSSIER

### LA PASSERELLE



#### ► Qu'est-ce que la Passerelle ?

Une salle Communale et Sociale ouverte à tous les habitants de Buchères.

En relais de la Mairie, du CCAS et de l'ALSH de Buchères, c'est un lieu d'entraide et de partage, de solidarité et d'échanges, où vous trouverez des informations diverses utiles pour tous les jours, un endroit pour rompre l'isolement, déposer des offres et des demandes de services...

#### ► Que peut-on y faire ?

Rencontrer d'autres habitants

Proposer des services : Aide au transport, au jardinage, babysitting...

Rencontrer Mme SADET,  
assistante sociale

(2 mardis après-midi par mois)  
Renseignements et prise de  
rendez-vous au 03-25-46-70-04

Demander de l'aide : dépannage non  
professionnel, emprunt d'outils...

Accéder au numérique :

Pour effectuer des démarches  
administratives en ligne, accéder à des  
programmes éducatifs.





## ► Que peut-on y trouver ?

✓ De la documentation de différents organismes

✓ Des informations sur la vie communale

✓ De l'information

✓ De la solidarité

✓ De la détente

✓ De l'entraide

## ► Quand ?

Permanences : les lundis de 14h00 à 17h00 et les jeudis de 16h00 à 19h00

## ► Qui ?

Renseignements auprès de Karine BOURDON au 06.10.62.84.26

## ► Où ?

1 Rue de la Mairie 10800 Buchères



La Passerelle se situe derrière la bibliothèque et l'entrée se fait par le portail du périscolaire.



# SERVICE ENFANCE ET JEUNESSE



## ALSH BUCHÈRES KIDS

Le service Enfance-Jeunesse de Buchères regroupe le périscolaire (avant et après l'école, la restauration scolaire et les mercredis) et l'extrascolaire (vacances scolaires).

Le périscolaire du matin est ouvert de 7h30 à 8h35 et celui du soir fonctionne de 16h45 à 18h15. Les enfants peuvent y faire des dessins, jouer à des jeux de société, faire des jeux en équipe ou lire selon leurs envies. Une vingtaine d'enfants fréquentent l'accueil périscolaire en élémentaire et une quinzaine en maternelle. Le chiffre augmente considérablement sur le temps du midi avec une centaine d'enfants en moyenne chaque jour.

Les élèves de maternelle mangent de 12h00 à 12h50 et de 12h50 à 13h40 puis font des jeux à l'extérieur dans la cour de l'école jusqu'à l'arrivée des maîtresses. Les élémentaires sont divisés en deux services, les CP, CE1 et CE2 au premier service de 12h00 à 12h50 et les CM1 et CM2 de 13h00 à 13h50. Le self mis en place l'an passé fonctionne bien et plaît aux enfants qui font «comme au restaurant».

Lors des mercredis, l'équipe d'animation de l'ALSH propose des activités manuelles et ludiques sur un thème défini à l'avance. Des jeux collectifs en extérieur (ou intérieur selon la météo) sont proposés.

Une trentaine d'enfants fréquentent en moyenne l'ALSH, une douzaine de maternelle et une vingtaine de l'élémentaire.

L'ALSH ouvre à 7h30 et ferme à 18h15. Il fonctionne lors des vacances d'hiver, de printemps, d'été (en juillet) et d'automne. Nous sommes fermés en août et en décembre.

Cette année, en plus de diverses activités manuelles, sportives, de jeux et autres activités classiques, les enfants sont allés à Womba Park, au bowling du Family Space, ont défilé pour Carnaval et Halloween, créé les panneaux extérieurs du bungalow, créé une mini-ferme, fait de l'équitation à St Julien, visité la ferme pédagogique de Romilly, l'Ecomusée de Brienne La Vieille, participé au tournoi de rugby de St André, participé à une chasse aux œufs. Ils sont aussi allés visiter la ville de Troyes, le musée St Loup, le moulin de Dosches, le château de Vaux, la maison du Parc à Piney, allés au cinéma, au lac et au Grim-pobranche de Lusigny, fait une promenade en forêt à Montaigu et participé au FestiCoccinelle de St Florentin. Un intervenant diplômé est aussi venu leur faire découvrir des sports adaptés aux personnes porteuses de handicap.

Renseignements et inscriptions auprès de Karine au 06.10.62.84.26



## CLUB ADOS

Le club ados est une structure ouverte aux jeunes entre 11 et 17 ans. (11 ans mais collégiens)

Ouvert à chaque période de vacances scolaires (sauf en août et en décembre)

La structure d'accueil est située rue des Aulnes (au-dessus de la salle des fêtes)

Le club est composé de 2 salles : une pour les activités avec baby-foot, billard, table de tennis de table. L'autre avec un espace « détente » (canapés, TV, lecteur DVD, jeux de société...) et un coin cuisine repas et bureau.

Renseignements et inscriptions auprès de Virginie au 06.10.18.77.43

# LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



Pour cette nouvelle année, Christine, Marie-B et Arnaud vous présentent leurs meilleurs vœux de bonheur plein de lectures-plaisir et de moments de joies culturelles.



Après cette première année complète au cœur de Buchères dans ses nouveaux locaux à côté de la mairie, notre bibliothèque a eu le plaisir de voir revenir ses lecteurs.

Une fréquentation en hausse pour un retour à la normale dans la vie d'une bibliothèque,

à l'image de celui souhaité dans la vie de tous les buchérois.

Et beaucoup de livres lus et empruntés, pour tous et par tous: des albums aux romans, des bandes dessinées aux documentaires, pour les enfants et pour les adultes.

***Chers usagers, merci pour votre soutien !***

Une année de transition, donc. Mais aussi de renouveau dans notre volonté de vous offrir plus d'animations cette année.

**Notre responsable Chantal Broquet, conseillère municipale déléguée en charge de la Culture, est l'initiatrice et la porteuse de ce projet, sous la tutelle de notre maire, Philippe Gundall.**

2022 vous aura proposé le principal événement culturel à Buchères : la 10ème exposition de peinture en octobre. Et là encore, de belles retrouvailles entre les artistes et le public pour une très bonne fréquentation.

Et une autre exposition en mai, aussi organisée par notre équipe: « Mon tout est un livre »

par Inky. Le point d'orgue d'un projet pédagogique sur une année de l'Education nationale et la région Grand-Est, auquel les classes de l'école élémentaire et le centre de loisirs de Buchères ont participé.

Forte du succès de cette animation, Christine a continué d'animer ses «bébé-lecteur», en partenariat avec Karine Bourdon, directrice de l'ALSH. En mars, juin et novembre 2022, 5 séances de lecture d'albums et comptines, toujours autant appréciées par les petits de 6 mois à 3 ans et leurs proches ainsi que par les assistantes maternelles, ont eu lieu.

Dans cette même continuité, les enfants de 6 à 11 ans du centre aéré municipal ont été nos invités exclusifs pour les lectures thématiques et des animations de Christine pendant chaque période de vacances scolaires.

***Et pour tous, Marie-B a commencé en décembre la nouvelle « heure du conte » le mercredi après-midi.***

En cohérence avec sa politique de la lecture publique, la municipalité a maintenu, cette année encore, son partenariat avec l'école « Les trois plumes » de



Buchères.

La bibliothèque reçoit pour l'année scolaire 2022-2023 trois classes maternelles et six classes élémentaires en accueil hebdomadaire ou tous les quinze jours pour des prêts de livres et de l'animation.

Les bibliothèques proposent aujourd'hui plus que des livres, elles organisent notamment des ateliers. Les participants ont pu découvrir les arts du livre auprès d'autrices professionnelles: pop-up et papiers pliés avec Inky, dessin manga avec Caly.

Tout ceci a été possible avec l'aide de notre partenaire de longue date de la bibliothèque : la Médiathèque Départementale de l'Aube.

Ce service de Conseil départemental permet le dépôt de livres (la moitié de nos 7000 documents - avec commande et livraison hebdomadaire), prise en charge d'animation, prêt de matériel, et services numériques en ligne pour les abonnés de la bibliothèque.

Et aussi, encore merci à Chantal

Broquet pour son énergie et sa persévérance.

Nous vous devons tous les efforts pour un service le meilleur possible : une offre de lecture et des animations variées et de qualité.

Un accueil le meilleur pour tous: enfants ou adultes, public individuel ou collectif.

Parce que notre bibliothèque se doit d'être votre espace culturel de divertissement, d'enrichissement et de réconfort.

Donc au plaisir de vous rencontrer cette année lors d'un « bébé-lecteur », ou à « l'heure du conte ». Ou pour discuter d'un livre à l'accueil dans la salle BD. Mais nous pouvons aussi prendre rendez-vous à la salle des fêtes, pour l'expo-photo le samedi 7 et dimanche 8 octobre 2023.

A bientôt à la bibliothèque.

Arnaud



### Horaires d'ouverture:

**Lundi 16h45 - 18h30**  
**Mercredi 14h00 - 18h30**  
**Samedi 09h00 - 12h00**

Accès et consultation des documents libres et gratuits.

Cotisation annuelle pour prêt de documents : 5,00€ pour les adultes (à partir de 18 ans), gratuit pour les enfants et les collectivités.

Conditions de prêt : 5 documents pendant 3 semaines.

**Site de la MDA -**  
**Médiathèque Départementale de l'Aube :**

<https://mediatheque.aube.fr>

# DOSSIER TEOM Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

## FOIRE AUX QUESTIONS

### Imposition à la taxe foncière et à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères



#### Qui doit payer la TEOM ?

Toute propriété soumise à la taxe foncière bâtie (TFB) l'est aussi à la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères (TEOM). Elle s'applique au contribuable propriétaire (ou à l'usufruitier du bien).

Elle apparaît sur le même imprimé que la taxe foncière sur les propriétés bâties. Lors du paiement, elle est incluse dans le montant global à payer.

La taxe peut être récupérée de plein droit par le propriétaire sur le locataire.

#### Comment est calculée la TEOM ?

La TEOM est une taxe annexe à la taxe foncière sur les propriétés bâties, elle est donc calculée à partir d'une base d'imposition égale à 50% de la valeur locative cadastrale de la propriété. Cette valeur locative est revalorisée chaque année par l'Etat.

Les collectivités locales votent, avant le 15 avril de chaque année, un taux d'imposition qui s'applique à cette base : ce qui constitue la cotisation à payer.

#### La TEOM peut-elle s'appliquer sur des biens non-générateurs de déchets ?

**Oui effectivement.** C'est par exemple le cas des garages et des emplacements de parking imposés à la taxe sur le foncier bâti, et donc également passibles de la TEOM.

Même chose pour la plupart des locaux vacants dès lors qu'ils sont imposés à la taxe sur le foncier bâti.

#### A quoi est due la hausse importante de la TEOM cette année ?

En 2022, deux facteurs d'augmentation se conjuguent:

- La forte revalorisation annuelle des bases d'imposition par l'Etat (+3,4% : taux le plus élevé depuis plus de 30 ans)
- L'instauration d'un taux unique de fiscalité de 11,5%. Cette décision se traduit pour certaines communes par une baisse de leur taux d'imposition, mais pour la majorité d'entre elles par une hausse de ce taux. Dans ce cas, la cotisation acquittée augmente.

## Pourquoi avoir instauré un taux unique de fiscalité sur le territoire ?

L'unification du taux de fiscalité sur l'ensemble des 67 communes desservies par TCM permet à notre collectivité de se conformer à la loi ; en effet, le code général des impôts stipule clairement que la règle de droit commun est le taux unique : TCM était donc dans l'obligation légale d'harmoniser les 27 taux de fiscalité en vigueur jusqu'en 2021.

Pour mémoire, 14 communes de TCM relèvent du régime fiscal du Siedmto, elles ne sont donc pas concernées par l'unification fiscale mise en œuvre par TCM.

Les usagers du service sont ainsi soumis à un même taux de fiscalité, quelle que soit leur localisation géographique. Les coûts sont ainsi partagés de façon solidaire entre les contribuables.

Les déchets coûtent de plus en cher ; 2 raisons principales à cela :

1. La forte augmentation de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) qui s'applique sur les volumes de déchets éliminés par enfouissement et par incinération
2. La forte hausse du prix des prestations externalisées, avec la répercussion de la hausse des prix de l'énergie et des produits manufacturés nécessaires à la collecte des déchets

## Le taux de fiscalité à 11,50% traduit un besoin supplémentaire : Pourquoi ?

## Le montant de la taxe est-il modifié en cas de changement de situation en cours d'année ?

La taxe est établie d'après la situation existant au 1er janvier de l'année de l'imposition. Les événements survenus après cette date ne doivent donc pas, en principe, affecter le montant de l'imposition due au titre de ladite année. Toutefois, la loi prévoit une réduction de la taxe en cas de vacance d'une durée supérieure à trois mois.

## Peut-on bénéficier d'une exonération de la taxe d'enlèvement des OM ?

Pour les locaux d'habitation, aucune exonération n'est prévue, quelle que soit la qualité des redevables.

En revanche, le Code Général des Impôts permet aux collectivités d'exonérer les locaux à usage industriel et commercial dans certaines conditions. A TCM, le bénéfice de l'exonération de la Taxe est réservé aux entreprises ayant mis en place leur propre système d'élimination des déchets. De ce fait, celles-ci ne recourent à aucune prestation assurée par le service public d'enlèvement des déchets.

L'exonération n'est accordée que pour un an et peut donc être renouvelée le cas échéant chaque année sur demande expresse et motivée de l'entreprise.

# DOSSIER TRI SÉLECTIF

## IL VA FALLOIR TRIER ENCORE MIEUX

A partir du 1er janvier 2023

### TOUS LES EMBALLAGES SE DÉPOSENT DANS LES SACS JAUNES

Depuis le 1er janvier 2023, tous les emballages vont dans les sacs jaunes. Le tri est plus large et surtout plus simple.

En effet, jusqu'à présent, seuls les bouteilles et les flacons en plastique pouvaient être déposés dans les sacs jaunes, aux côtés des emballages en métal et en carton. Les autres emballages devaient être jetés avec les ordures ménagères, faute de pouvoir les recycler.

Désormais, plus de doute tous les emballages se trient.




### MALGRÉ TOUT 4 CONSIGNES SONT À RESPECTER


Les emballages doivent être :



# COLLECTES 2023 - BUCHERES

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1	D	1 M	1 M	1 S	1 L	1 J	1 S	1 M	1 V	1 D	1 M	1 V
2	L	2 J	2 J	2 D	2 M	2 V	2 D	2 M	2 S	2 L	2 J	2 S
3	M	3 V	3 V	3 L	3 M	3 S	3 L	3 J	3 D	3 M	3 V	3 D
4	M	4 S	4 S	4 M	4 J	4 D	4 M	4 V	4 L	4 M	4 S	4 L
5	J	5 D	5 D	5 M	5 V	5 L	5 M	5 S	5 M	5 J	5 D	5 M
6	V	6 L	6 L	6 J	6 S	6 M	6 J	6 D	6 M	6 V	6 L	6 M
7	S	7 M	7 M	7 V	7 D	7 M	7 V	7 L	7 J	7 S	7 M	7 J
8	D	8 M	8 M	8 S	8 L	8 J	8 S	8 M	8 V	8 D	8 M	8 V
9	L	9 J	9 J	9 D	9 M	9 V	9 D	9 M	9 S	9 L	9 J	9 S
10	M	10 V	10 V	10 L	10 M	10 S	10 L	10 J	10 D	10 M	10 V	10 D
11	M	11 S	11 S	11 M	11 J	11 D	11 M	11 V	11 L	11 M	11 S	11 L
12	J	12 D	12 D	12 M	12 V	12 L	12 M	12 S	12 M	12 J	12 D	12 M
13	V	13 L	13 L	13 J	13 S	13 M	13 J	13 D	13 M	13 V	13 L	13 M
14	S	14 M	14 M	14 V	14 D	14 M	14 V	14 L	14 J	14 S	14 M	14 J
15	D	15 M	15 M	15 S	15 L	15 J	15 S	15 M	15 V	15 D	15 M	15 V
16	L	16 J	16 J	16 D	16 M	16 V	16 D	16 M	16 S	16 L	16 J	16 S
17	M	17 V	17 V	17 L	17 M	17 S	17 L	17 J	17 D	17 M	17 V	17 D
18	M	18 S	18 S	18 M	18 J	18 D	18 M	18 V	18 L	18 M	18 S	18 L
19	J	19 D	19 D	19 M	19 V	19 L	19 M	19 S	19 M	19 J	19 D	19 M
20	V	20 L	20 L	20 J	20 S	20 M	20 J	20 D	20 M	20 V	20 L	20 M
21	S	21 M	21 M	21 V	21 D	21 M	21 V	21 L	21 J	21 S	21 M	21 J
22	D	22 M	22 M	22 S	22 L	22 J	22 S	22 M	22 V	22 D	22 M	22 V
23	L	23 J	23 J	23 D	23 M	23 V	23 D	23 M	23 S	23 L	23 J	23 S
24	M	24 V	24 V	24 L	24 M	24 S	24 L	24 J	24 D	24 M	24 V	24 D
25	M	25 S	25 S	25 M	25 J	25 D	25 M	25 V	25 L	25 M	25 S	25 L
26	J	26 D	26 D	26 M	26 V	26 L	26 M	26 S	26 M	26 J	26 D	26 M
27	V	27 L	27 L	27 J	27 S	27 M	27 J	27 D	27 M	27 V	27 L	27 M
28	S	28 M	28 M	28 V	28 D	28 M	28 V	28 L	28 J	28 S	28 M	28 J
29	D	29 M	29 M	29 S	29 L	29 J	29 S	29 M	29 V	29 D	29 M	29 V
30	L	30 M	30 J	30 D	30 M	30 V	30 D	30 M	30 S	30 L	30 J	30 S
31	M	31 M	31 V	31 M	31 M	31 V	31 L	31 J	31 S	31 M	31 M	31 D

 Ordures ménagères

 Tri sélectif

 Déchets végétaux

Pour toute information sur les collectes, merci de contacter Troyes Champagne Métropole au 03.25.45.27.30 ou [collectedejets@troyes-cm.fr](mailto:collectedejets@troyes-cm.fr)